

CONFÉRENCE ANACEF

Prévention et réduction

des captures non désirées dans les pêcheries d'Afrique de l'Ouest

15
juillet

GESTION DES CAPTURES NON DESIRÉES AU GABON: LA CONTRIBUTION DU PROGRAMME NATIONAL OBSERVATEURS

Landry Stège IBOULI IBOULI
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (GABON)



Organisé:

Coordonne:

Finance:

Collabore:



SUIVRE, CONTROLER ET SURVEILLER

la pression exercée par la
pêche industrielle sur les
ressources marines

Le Programme des Observateurs de Pêche a
été mis en place en novembre 2011 au sein
de la Direction Générale des Pêches et de
l'Aquaculture.

Reprise des activités en 2015 avec l'initiative
présidentielle Gabon Bleu

En 2011:



Depuis 2015:



361 marées effectuées par les Observateurs, dont 278 sur les chalutiers locaux et 83 sur les thoniers étrangers entre 2015 et 2019

		2015	2016	2017	2018	2019
Embarquements	Crevettiers	15	64	18	8	5
	Poissonniers	59		33	50	25
	Senneurs	-	15	13	20	26
	navires d'appui	-	-	2	4	3
	Total	74	79	66	82	59

		2015	2016	2017	2018	2019
Taux de couverture	thoniers senneurs	-	10%	10%	15%	20,50%
	Poissonniers locaux	32,40%	-	15%	28%	24%
	Crevettiers locaux	-	-	33%	11%	8%

Les données relevées par les Observateurs ont permis d'avoir une idée sur les niveaux de captures rejetées

Année	Navires	Captures totales	Captures retenues	Captures rejetées	% REJET
2019	Crevettiers	840	410	430	51%
	Poissonniers	8 260	6 550	1 710	21%
	Thoniers senneurs	37 000	35 370	1 630	4%
2018	Crevettiers	1 350	729	621	46%
	Poissonniers	9 650	7 595	2 055	21%
	Thoniers senneurs	23 500	22 300	1 200	5%
2017	Crevettiers	649	316	333	51%
	Poissonniers	13 700	10 682	3 018	22%
	Thoniers senneurs	53 178	51 486	1 692	3%
2016	Crevettiers	N.C	N.C	N.C	-
	Poissonniers	N.C	N.C	N.C	-
	Thoniers senneurs	47 560	43 130	4 430	9%
2015	Crevettiers	1 145	457	688	60%
	Poissonniers	11 490	7 453	4 037	35%
	Thoniers senneurs	-	-	-	-

Rejets: juvéniles + espèces sensibles

- Plusieurs espèces sensibles rejetées mortes: Raies, Requins, Tortues et Cétacés ;

Engins et pratiques non-conformes:

- dimensions réglementaires des mailles des filets non respectées (80mm pour les poissonniers et 40mm pour crevettiers);
- Chaluts doublés;
- non-respect du relâché des Tortues marines (pourtant espèces protégées);
- Non-respect des zones de pêche (la pêche crevettière)

	2016	2017	2018	2019
Raies	7	61	213	409170
Requins	932	16980	10960	2960
Tortues	18	960	27	340
Cétacées	2	1	27	75
rejetées morts	71,50%	79,80%	87,50%	95,50%

Recommandations du Programme Observateurs:

- Application stricte des textes en vigueur;
- Couverture 100% d'Observateurs à bord et suivi des débarquements au port;
- Formation des équipages aux bonnes pratiques de pêche et de relâché;
- Adoption des TED sur 100% des chaluts ;
- Repos biologique

	Activité	Résultat
2007	Début Programme TED	Gabon engagé en pêche durable
2008	1 ^{er} test TED crevettier (barres espacées 10,2 cm)	Pas de baisse de production avec TED
2010	1 ^{er} test TED poissonnier (barres espacées 10,2 cm)	Test à refaire pour ne pas perdre de poissons ciblés
2014	2 nd test TED poissonnier (barres espacées 14,6 cm)	Solidité insuffisante
2015	Arrêté n°00 026 : réglementation utilisation TED crevetiers	Installation TED sur 100% flotte crevettière
2015	3 ^{ème} test TED poissonnier (barres espacées 14 cm)	TED adaptés à pêche poisson Pas de perte de production Facilité de manipulation
2013, 2015, 2017	Visite NOAA : vérification TED installés sur crevetiers	TED crevetiers certifiés conformes
	↓	
1	4 ^{ème} test TED poissonnier 1 mois sur un poissonnier	TED poissonnier avéré fonctionnel
	↓	
2	Texte d'application TED poissonnier Arrêté ministériel	Installation TED sur 100% des chalutiers

Pêcherie thonière: réduction des DCP voire 0 DCP, labellisation FAD Free de la zone de pêche du Gabon:

- 1^{ère} zone d'utilisation des DCP : 40,7% des opérations du Golfe de Guinée (en 2019);
- 1^{ère} zone de capture des espèces sensibles depuis 2016;

Sanctionner sévèrement les navires effectuant les calées sur grande faune (requin baleine, Baleine, etc.), vu que la pratique est interdite dans les eaux gabonaises

Nombre de DCP ramené entre 100 et 125 unités dans les accords de pêche entre le Gabon et les autres Etats ou organisations

	sur DCP	sur grande faune	sur banc libre
2016	52,6% de présence	81,0% de présence	50,0% de présence
2017	62,1% de présence	100% de présence	56,1% de présence
2018	96,6% de présence	79,3% de présence	71,1% de présence
2019	92,3% de présence	83,3% de présence	52,5% de présence
	↓	↓	↓
	82,3% présence 4/5 des calées avec espèces sensibles	82,5% présence 4/5 des calées avec espèces sensibles	55,8% présence 1/2 des calées avec espèces sensibles

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

- Loi n°15/2005 du 8 août 2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture;
- Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015, fixant les modalités et conditions d'exercice de la pêche ;
- Arrêté n°00026/MAEPSA/SG/DGPA du 7 mai 2015, portant réglementation de l'utilisation du Dispositif d'Exclusion des Tortues marines (TED) dans la pêche industrielle crevettière en République Gabonaise ;
- Arrêté n°0006/MPM/SG/DGPA du 22 octobre 2018, portant abrogation de l'arrêté n°00010/MAEPSA/SG/DGPA du 11 mars 2015 portant détermination des maillages des filets et des engins de pêche ;

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE

- Arrêté n°012/MAEPA/SG/DGPA du 8 octobre 2019, portant classement d'espèces animales aquatiques ;
- Arrêté n°014/MAEPA/SG/DGPA du 8 octobre 2019, portant réglementation de la pêche durable des requins et des raies en République Gabonaise ;
- Arrêté n°015/MAEPA/SG/DGPA du 8 octobre 2019, portant modification de l'arrêté n°0040/MAEPSA/SG/DGPA, portant interdiction des rejets par les bateaux de pêche.

15
juillet 2021

CONFÉRENCE ANACEF

Prévention et réduction

des captures non désirées dans les pêcheries d'Afrique de l'Ouest

**GESTION DES CAPTURES NON DESIRÉES AU GABON : LA
CONTRIBUTION DU PROGRAMME NATIONAL D'OBSERVATEURS**

MERCI DE VOTRE ATTENTION